

Convention de mise à disposition de locaux pour un ACM

Modèle de convention entre l'organisateur d'un ACM et le propriétaire ou gestionnaire des locaux.

Version	Vérifié le	Prochaine revue	Champ
1.0	28/08/2026	28/02/2027	Accueil collectif de mineurs

À savoir : Ce support AnimyJob est un modèle pratique. Il ne remplace pas un formulaire officiel, une décision administrative, un avis professionnel ou les obligations propres à votre situation.

Utilisation

À adapter au fonctionnement de l'accueil et aux consignes de l'organisateur.

Parties

Propriétaire / gestionnaire
Organisateur ACM
Référents et contacts

Clauses / précisions :

Locaux

Adresse
Espaces mis à disposition
Capacité / usages autorisés

Périodes / horaires

.....

Clauses / précisions :

Sécurité

Remise des consignes

.....

Accès au registre de sécurité

.....

Évacuation / alarmes / extincteurs

.....

Clés / fermetures / accès secours

.....

Clauses / précisions :

Responsabilités

Entretien / ménage

.....

Dégradations

.....

Assurances

.....

Signalement des anomalies

.....

Clauses / précisions :

Conditions financières

Gratuité / redevance / charges

.....

Clauses / précisions :

Signatures

Date

.....

Gestionnaire

.....

Organisateur

.....

Clauses / précisions :

Points de vigilance

Ce support AnimyJob est un modèle pratique. Il ne remplace pas un formulaire officiel, une décision administrative, un avis professionnel ou les obligations propres à votre situation.

Sources de vérification

- **Ministère chargé de la Jeunesse - Législation et réglementation des accueils collectifs de mineurs**

CASF, notamment L.227-1 à L.227-12 et R.227-1 à R.227-30

<https://www.jeunes.gouv.fr/legislation-et-reglementation-des-accueils-collectifs-de-mineurs-247>

- **Service-Public.fr - Règles de sécurité incendie d'un établissement recevant du public**

Registre de sécurité ERP et obligations associées

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F31684>

Statut : Ce document est un modèle AnimyJob établi à partir des sources ci-dessus. Il ne constitue pas un formulaire émis, homologué ou validé par l'administration. Vérifiez toujours les règles particulières de votre accueil et les instructions de votre SDJES, collectivité, assureur, service de santé ou gestionnaire de locaux.